

Date de convocation : 16 mars 2021Date d'envoi : 16 mars 2021Date d'affichage : 16 mars 2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 8-2021
Du LUNDI 22 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni à l'espace Maurice Champel, sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

Présents : 21 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, BOUDON Alain, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, ROURE Christine, MAZON Elisabeth, VACHERESSE Marc, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, MOURARET Sophie, GIMON Jean-Paul, MARION Martine.

Absents ayant donné procuration : 2 – ALLIX Jean-Marie procuration à CORTIAL Patrick – SCOTTO DI VETTIMO Serge procuration à GIMON Jean-Paul.

Absent excusé :

Absent :

Secrétaire de séance : GIMON Jean-Paul

OBJET : Compte de gestion, compte administratif 2020 et affectation du résultat

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le compte de gestion dressé par M. le Trésorier présentant le report à nouveau, le résultat d'exploitation de l'exercice, le bilan, les restes à réaliser, les états de consommation et la réalisation des crédits et opérations,

Après avoir entendu le compte administratif 2020 et arrêté les résultats définitifs,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- déclare que le compte de gestion 2020 dressé par le Trésorier n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- approuve le compte administratif 2020 présenté par M. Patrick CORTIAL, Premier Adjoint, M. le Maire ne participant pas aux débats et ne prenant pas part au vote, et dont les résultats sont repris dans le tableau ci-dessous,

RESULTATS 2020						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés N-1		89 355.18 €		31 528.69 €	0 €	120 883.87 €
Opérations N	1 383 568,27 €	1 678 852.30 €	848 099.20 €	783 179.85 €	2 231 667.47 €	2 462 032.15 €
TOTAUX	1 383 568.27 €	1 768 207.48 €	848 099.20 €	814 708.54 €	2 231 667.47 €	2 582 916.02 €
Résultat de clôture		384 639.21 €	33 390.66 €	€		351 248.55 €
	Besoin de financement investissement (1)		33 390.66 €			
	Excédent de financement invest.. (1)					
		Restes à réaliser investissement.	47 157.00 €	39 350.00 €		
	Besoin de financement des RAR (2)		7 807.00 €			
	Excédent de financement des RAR					
	Besoin total de financement (1 + 2)		41 197.66 €			
	Excédent total de financement					

- décide à l'unanimité d'affecter l'excédent de fonctionnement, soit **384 639.21 €** comme suit : **300 000 € au compte R1068 (investissement) et 84 639.21 € au compte R002 (excédent de fonctionnement reporté).**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

